

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée greffière que la Ville de Saint-Georges a procédé à l'aliénation, autrement que par enchère ou soumission publique, des biens suivants :

| Bien aliéné | Acquéreur | Prix |
|--|-------------|--|
| Lots 5 050 411, 6 511 443 et 6 543 711 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce | GARAGA INC. | 242 640,00 \$ excluant les taxes applicables |

Le présent avis est publié conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1. de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Ville de Saint-Georges,
ce 12^e jour de juillet 2023.



M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière